

**Groupe de travail
« Les personnes handicapées dans la ville »**

Vendredi 28 juin 2019
Salle du RCh - Hôtel de la Communauté

Séance ouverte sous la présidence de M. Franck NOEL, Adjoint au Maire, Délégué à la solidarité et aux affaires sociales, en présence de Moritz REINISCH, agence Marc MIMRAM architecture et ingénierie ainsi que Pierre TONIN de Vinci Construction Adim Est.

PRÉSENTS

Associations

Association Prader-Willi France

GPEAJH Marne

Groupe de Liaison et d'Information Post Polio

Institut Michel Fandre – SAVS

Le Regard au bout des doigts

UNAFAM

Représentants de la Ville ou de la Communauté Urbaine du Grand Reims

Grand Reims

Direction des Déplacements et Etude Espaces Publics

Direction des Déchets et de la Propreté

Ville de Reims

Direction Etudes et Travaux de Bâtiment - Service Sécurité et Accessibilité

Direction de la Proximité et de la Vie Citoyenne

Direction des Etudes et Travaux du Bâtiment

Direction des Solidarités et de la Santé Publique - Service Communal d'Hygiène et de Santé

ÉTAIENT EXCUSÉS

Association Française contre les Myopathies

Association des Paralysés de France

Association des Sourds de Reims et de Champagne Ardenne

CinéSourds

Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles

ORDRE DU JOUR

I – Présentation du projet du complexe aqualudique et échanges avec les associations

II – Gestion des déchets : la prise en compte des personnes handicapées

III – Fiches d'expression

IV – Informations et questions diverses

I .Présentation du projet du complexe aqualudique

Le chef de projet de la Direction des Etudes et des Travaux du Bâtiment de la Ville de Reims précise que la construction du complexe aqualudique s'inscrit dans le projet Reims Grand Centre qui comprend de profondes transformations depuis la Patte d'Oie jusqu'au secteur de la 12^{ème} escadre en passant par le Sernam et le secteur Boulingrin. Ainsi, dans ce cadre, il est prévu sur l'ancien site du Sernam, la réalisation d'un complexe aqualudique, la création d'un parking de 746 places ainsi que la construction d'une salle événementielle (livraison prévue en octobre 2021).

A ce titre, il informe que le Conseil Communautaire a adopté le recours à une délégation de service public. Ce qui signifie que le candidat retenu est en charge de la conception, de la réalisation, du financement de cet équipement ainsi que de l'exploitation technique et commerciale incluant les missions de service public.

Calendrier du déroulé des travaux

- 2 octobre 2017 : signature du contrat
- de janvier 2018 à mai 2018 : fouilles archéologiques
- mai 2018 : début des travaux
- septembre 2020 : mise en service de cet équipement

Composition de l'équipe (Exterimmo) :

- Marc MIMRAM (cabinet d'architectes)
- UCPA Sport Access (exploitant commercial)
- ADIM Est (promoteur immobilier)
- SOTRAM (constructeur en entreprise générale)
- GTM HALLE (constructeur en entreprise générale)
- SOGEA (constructeur en entreprise générale)
- EGIS Bâtiment (bureau d'études techniques)
- DALKIA (mainteneur)

L'architecte, de l'agence Marc MIMRAM poursuit et mentionne que ce complexe sportif et ludique situé sur l'ancien site du Sernam, rassemblera dix espaces ouverts à tous avec un centre aquatique doté d'un bassin olympique de 10 couloirs de nage de 50m, idéal pour l'accueil de compétitions y compris internationales et 1 500 places de gradins, dont 700 places fixes.

D'une part, en intérieur, seront proposés des bassins à vocation d'apprentissage, ludique, de bien-être adulte, lagune d'eau toboggan puis d'autre part, en extérieur, seront réalisés un bassin nordique, une zone nordique, un pentagliss 4 couloirs, des jeux d'eau et une zone de jeu dont une partie ensablée.

Le site sera également pourvu d'une patinoire couverte de 800 m2 proposant en hiver un sentier de glace extérieur pour les pratiques de la luge et des glissades. En été, il sera proposé des espaces d'accrobranche et d'escalade, ainsi qu'un espace forme, un pôle dédié au bien-être composé d'un hammam, jacuzzi, sauna, solarium. Une aire de sports de raquettes sera également ouverte.

Echanges avec les associations

Intervenants	Sollicitations Propositions Observations
<p>Groupe de Liaison et d'Information Post Polio</p> <p>Vinci Construction Adim Est</p> <p>Groupe de Liaison et d'Information Post Polio</p> <p>Service Sécurité et Accessibilité</p>	<p>La piscine sera-t-elle accessible aux personnes à mobilité réduite ? et plus précisément, une mise à disposition de fauteuil spécifique disponible à l'intérieur du vestiaire ainsi qu'un siège adapté pour descendre dans le bassin ?</p> <p>Les vestiaires seront équipés et la piscine dotée d'un siège au niveau de la rampe ainsi que de potences pour permettre de descendre dans le bassin.</p> <p>Souhaite savoir si les personnes en fauteuil électrique pourront accéder à l'espace piscine ?</p> <p>Pour des raisons d'hygiène, le règlement sanitaire ne permet pas l'introduction de fauteuils circulant en extérieur de pénétrer dans l'enceinte de la piscine. Par ailleurs, les différents points de réglementation portant sur l'accessibilité seront bien pris en compte.</p>
<p>Institut Michel Fandre – SAVS</p> <p>Vinci Construction Adim Est</p>	<p>L'accueil du complexe sera-t-il pourvu d'un espace dédié aux chiens guide ?</p> <p>Il sera effectivement possible d'accueillir les chiens guide dans la partie « accueil couvert », sur le parvis extérieur du complexe. Aussi, une personne à l'accueil aura une surveillance sur l'animal.</p>
<p>Association Prader-Willi France</p> <p>agence Marc MIMRAM</p>	<p>S'interroge sur les matériaux utilisés pour la toiture.</p> <p>Précise que la structure est prévu en acier avec au-dessus une étanchéité faite en membrane blanche et en-dessous un maillage de lames en bois couleur naturelle.</p>
<p>GPEAJH Marne</p>	<p>Rappelle que les pictogrammes installés sur les équipements (toilettes, casiers, douches,...) sont indispensables aux personnes ne sachant pas lire.</p>
<p>Groupe de Liaison et d'Information Post Polio</p> <p>agence Marc MIMRAM</p>	<p>Le carrelage sera-t-il antidérapant ?</p> <p>oui</p>
<p>Franck NOEL</p> <p>Vinci Construction Adim Est</p>	<p>Interroge sur les surfaces vitrées en cas de fortes chaleurs ?</p> <p>Précise que le bureau d'étude a travaillé sur cette problématique et à ce titre, il est envisagé un prolongement de la couverture permettant une ombre portée (casquette), des ouvrants facilitant une ventilation naturelle ainsi qu'une centrale de traitement d'air. L'ensemble de ces équipements offrira un confort thermique.</p>

Franck NOEL	Relativement à l'UCPA, les modalités d'exploitation du complexe sont-elles toutes arrêtées ?
Vinci Construction Adim Est	L'UCPA fonctionnera 50 semaines par an sur l'année pour la piscine et moins pour la patinoire. Les plages horaires seront réglementées et arrêtées en fonction des périodes de l'année (vacances, hors vacances scolaire,..) et de l'accueil des clubs. L'UCPA devra respecter certains impondérables, cependant une amplitude d'horaire pourra être réalisée.

Franck NOEL	L'ouverture du parking aura-t-elle lieu en même temps que le complexe ?
Vinci Construction Adim Est	Effectivement, le parking ouvrira en même temps et sera situé entre le complexe et la salle événementielle à venir.

Association Prader-Willi France	Des zones « arrêt minute » seront-elles être installées à l'entrée du complexe ?
Direction de la Proximité et de la Vie Citoyenne	Ces aménagements particuliers présentent la difficulté d'être toujours occupés, il faut donc les multiplier et le risque est d'inciter les véhicules à stationner sur les trottoirs.

Direction de la Proximité et de la Vie Citoyenne	Informe qu'il est possible de se documenter sur ces travaux, à la Maison du projet, il s'agit d'un bungalow situé au pied des Halles du Boulingrin. De plus, des balades commentées sur les abords du chantier sont organisées. Tél pour renseignements au 03.26.77.78.04.
--	--

II. La gestion des déchets : la prise en compte des personnes handicapées

Direction des Déchets et de la Propreté – Service Collecte	Gestion des déchets (cf. diaporama en PJ du courriel) : <ul style="list-style-type: none"> - les bacs de collecte - le Recycl'lab - les animations sur le tri au sein des établissements
--	---

III. Fiches d'expression

Intervenants	Sollicitations/Propositions	Actions Collectivités
SAVS Institut Michel Fandre	<p>Véhicule électrique</p> <p>« <i>Etant non voyant, les voitures électriques sont dangereuses car elles n'émettent aucun bruit. Il faudrait mettre un bruit de moteur sur ces dernières</i> ».</p> <p>Réponse de la Direction des Déplacements et Etudes Espaces Publics : La problématique de l'absence de bruit des véhicules électriques identifiable par les déficients visuels est connue et relayée par les associations au niveau national voire international. Des expérimentations existent, les Etats Unis ont réglementé la question pour imposer un niveau sonore minimal. Toutefois, ce n'est pas au niveau de la collectivité que ces questions se posent. Nous ne manquerons pas de vous informer des avancées de la législation française à ce sujet quand cela aura été fait.</p>	<p>FE_2019-7</p>
AVH pour les aveugles et Association Prader-Willi France	<p>Difficultés rencontrées avec Tréma</p> <p>« Des difficultés sont rencontrées par des usagers avec Tréma : horaires et lieux de reprise non respectés, usagers oubliés,... ».</p> <p>Réponse de la DDEEP : Ces réclamations ont fait l'objet d'une transmission au service Tréma.</p>	<p>FE_2019-8 Direction des Déplacements et des Etudes sur les Espaces Publics (DDEEP)</p>
Association Française contre les Myopathies	<p>Places de stationnement PMR rue Jeanne d'Arc</p> <p>« <i>Disparition des 6 places de stationnement GIC GIG rue Jeanne d'Arc et il a été créé à la place, une place devant l'école Pouply qui est un florilège de ce qu'il ne faut pas faire. La moitié des places rue Buirette a disparu, maintenant il s'agit de la rue Jeanne d'Arc</i>».</p> <p>Réponse de la DDEEP : un signalement au service voirie a été apporté afin de connaître les raisons qui ont conduit à cet aménagement et savoir s'il est possible d'apporter des modifications.</p>	<p>FE_2019-9 Direction des Déplacements et des Etudes sur les Espaces Publics (DDEEP)</p>

<p>Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles</p>	<p>Pancartes mal positionnées</p> <p style="text-align: right;">FE_2019-10 Voirie, Circulation et Eclairage</p> <p>« Les pancartes en carton plastifié servant à annoncer des manifestations telles que les Foulées des sacres se trouvant sur le cheminement des piétons ne sont pas détectables à la canne. Ces pancartes ont des angles droits qui peuvent entraîner des blessures à hauteur de visage ».</p> <p>Réponse : la Direction de la Voirie a été informée de la gêne pouvant être occasionnée par ces pancartes et des préconisations pour les futures manifestations leurs ont été transmises.</p>
--	---

<p>Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles</p>	<p>Bus : vocalisation et bandes jaunes</p> <p style="text-align: right;">FE_2019-10 bis Direction des Déplacements et des Etudes sur les Espaces Publics (DDEEP)</p> <p>« 1- Où en est la vocalisation des bus 2- Dans les bus, les bandes jaunes sur les accès montée / descente ont-elles été transmises ? merci d'inclure ces dispositions dans les nouveaux matériels ».</p> <p>Réponse de Citura : 1 - Dans tous les véhicules, une annonce est faite pour chaque arrêt qui précise également la direction de la ligne concernée. Il n'est pour le moment pas envisagé de déploiement d'annonces sonores extérieures aux véhicules. 2 - L'ensemble de nos nouveaux véhicules sont équipés de bandes jaunes rugueuses.</p>
--	---



Nouvelles fiches d'expression

Intervenants	Sollicitations/Propositions	Actions Collectivités
<p>Groupe de Liaison et d'Information Post Polio</p>	<p>Décret Préfectoral</p> <p style="text-align: right;">FE_2019-11 Direction des Déplacements et des Etudes sur les Espaces Publics (DDEEP)</p> <p>« Est-il possible d'avoir des précisions sur des dérogations préfectorales quant à l'accessibilité de certains établissements ».</p> <p>Réponse de la Direction Etudes et Travaux de Bâtiment : Les établissements qui détiennent une dérogation sur leur dossier de mise en accessibilité, doivent le faire figurer dans <u>le registre public d'accessibilité</u> que chaque établissement doit mettre en place afin d'informer le public sur l'état d'accessibilité de l'établissement Vous pouvez donc, en cas de doute sur l'accessibilité d'un établissement, obtenir des informations le concernant sur d'éventuelles dérogations en demandant à consulter « le registre public d'accessibilité ».</p>	

<p>Groupe de Liaison et d'Information Post Polio</p>	<p style="text-align: right;">FE_2019-12 Direction des Déplacements et des Etudes sur les Espaces Publics (DDEEP)</p> <p>Abaissements des trottoirs</p> <p>« <i>Les trois quarts des abaissements des trottoirs ne sont pas réalisés</i> ».</p> <p>Réponse de la DDEEP : Il n'existe pas de délai pour mettre en conformité la voirie, la mise aux normes de l'espace public se fait au fur et à mesure des travaux de réaménagement. Toutefois, si la question portait sur un itinéraire précis, nous pourrions échanger avec nos collègues de la voirie pour étudier la possibilité d'améliorer la situation.</p>
<p>Groupe de Liaison et d'Information Post Polio</p>	<p style="text-align: right;">FE_2019-13 Direction des Déplacements et des Etudes sur les Espaces Publics (DDEEP)</p> <p>Vélos</p> <p>« <i>Les vélos entrepreneurs (Uber Eats) roulent sur les trottoirs, (comment trouver une solution avant un drame ?)</i> ».</p> <p>Réponse de la DDEEP : Les cyclistes sont tenus de circuler sur la chaussée sauf s'il existe des aménagements spécifiques leurs permettant d'emprunter le trottoir (piste cyclable) ou de se déplacer dans un espace partagé (aire piétonne...). En l'absence d'aménagements, les cyclistes ne doivent pas circuler sur le trottoir. Pour information, la mise en zone 30 du centre-ville de Reims (en cours) a permis la réalisation d'un double sens cyclable dans de nombreuses rues, ce qui a eu pour effet de diminuer significativement le nombre de cyclistes sur les trottoirs. La problématique évoquée est une question de civisme, c'est donc à la police municipale d'intervenir pour palier au comportement inadapté de certains cyclistes. La police municipale a été informée de la situation et plus particulièrement des vélos Uber Eats.</p>
<p>Association des Paralysés de France</p>	<p style="text-align: right;">FE_2019-14 Direction des Déplacements et des Etudes sur les Espaces Publics (DDEEP)</p> <p>Problème de stationnement sur les trottoirs - secteur Orgeval - Neufchâtel</p> <p>« <i>Les personnes à mobilité réduites doivent prendre des risques énormes pour utiliser les trottoirs dans le secteur Neufchâtel Orgeval. Les automobilistes mal stationnés ne sont pas systématiquement verbalisés dans tous les quartiers</i> ».</p> <p>Réponse de la DDEEP : La sollicitation a été transmise aux directions de la police municipale et de la voirie.</p>

IV - Information et questions diverses

Association Prader-Willi France	Distribution de documents lors de cette réunion d'un livret conçu avec le Comité Entente Régional Handicap de Champagne Ardenne, intitulé « Mieux connaître le Handicap pour faciliter le séjour hospitalier ». Ce livret permet d'apporter une vision plus concrète sur « Le Handicap ».
---------------------------------	---

Service Communal d'Hygiène et de Santé	<p>Concernant les équipements pour les personnes ayant une déficience visuelle : Il est à présent possible de retrouver tous les bâtiments équipés d'une balise sonore sur le plan interactif de la Ville de Reims - Rubrique Solidarité, Santé, Aides – « Bâtiments avec balise sonore ».</p> <p>Le détail des messages apparait en cliquant sur le nom du site (lien bleu) dans l'info-bulle du point :</p>  
--	--

La séance est levée à 16h.

PJ : Diaporama de présentation sur la gestion des déchets

Direction des Solidarités et de la Santé publique • SCHS • SLC • Relevé de conclusions